



Le mariage - la compréhension qu'en a l'Église Unie du Canada

Synthèse

Lorsqu'en 2003 le 38e Conseil général – la plus haute instance décisionnelle de l'Église Unie du Canada – a résolu de demander au gouvernement fédéral de reconnaître le mariage entre conjoints-es de même sexe dans la législation sur le mariage, c'était pour donner suite à une longue série de décisions antérieures. Ce document a pour but de décrire, à travers son histoire et sa théologie, la compréhension que l'Église Unie a du mariage. Notre compréhension théologique du mariage repose sur

- Le témoignage de gens, les prochains mêmes que Jésus nous a invités à aimer ;
- Les Écritures, qui fondent notre foi et notre compréhension de la nature et du but du mariage ;
- L'histoire, à travers laquelle est affirmée l'importance du mariage comme institution sociale ;
- Les attentes de la société, qui voient le mariage comme une relation contractuelle régie par des coutumes et des ententes légales ;
- Le mariage compris comme une alliance sacrée, un moyen par lequel la grâce de Dieu touche non seulement les partenaires dans le mariage, mais aussi leurs enfants et la communauté dans son ensemble.

Introduction

Lorsqu'en 2003 le 38e Conseil général – la plus haute instance décisionnelle de l'Église Unie du Canada – a résolu de demander au gouvernement fédéral de reconnaître le mariage entre conjoints-es de même sexe dans la législation sur le mariage, c'était pour donner suite à une longue série de décisions antérieures. Depuis que le Conseil



général a posé ce geste, le mariage entre conjoints-es de même sexe est devenu un sujet hautement controversé dans la société canadienne en général et dans les groupes religieux en particulier.

La dernière fois que le mariage a fourni matière à un tel débat dans l'Église Unie remonte au début des années 60. À cette époque, l'Église cherchait à définir ce que les chrétiens et chrétiennes devaient entendre par désintégration du mariage, divorce et remariage.

Dans les années 80, l'Église Unie a considéré de nombreuses questions touchant les relations humaines et la sexualité, pour finalement affirmer que « l'intention de Dieu pour toutes les relations humaines était qu'elles soient fidèles, responsables, justes et aimantes, et apporter santé, guérison, et soutien pour le couple et la communauté » (32e Conseil général, 1988).

Par la suite, l'Église Unie a clairement déclaré que toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle, était admissible comme membre de l'Église et éligible au pastoral ordonné. Le 37e Conseil général (2000) a affirmé que toutes les orientations sexuelles – gaie, lesbienne, bisexuelle et hétérosexuelle – étaient don de Dieu et faisaient partie de la merveilleuse diversité de la création. C'est également à ce moment que l'Église s'était engagée à travailler à la reconnaissance civile des partenariats de personnes de même sexe.

Au cours des dernières années, plusieurs cours de justice canadiennes ont convenu qu'il était inconstitutionnel de limiter le mariage aux conjoints hétérosexuels. À la suite de quoi le gouvernement fédéral a décidé de ne pas contester ces jugements et a demandé à la Cour Suprême de statuer sur la législation concernant le mariage entre conjoints-es de même sexe et la liberté religieuse. En décembre 2004, la Cour Suprême de statuer sur la législation concernant le mariage entre conjoints-es de même sexe et la liberté religieuse. En décembre 2004, la Cour Suprême a fait connaître son point de vue au gouvernement fédéral qui était de permettre une redéfinition du mariage afin d'y inclure le mariage entre conjoints-es de même sexe, tout en maintenant la liberté religieuse des institutions de décider pour qui elles célébreraient des mariages. Le 1er février 2005, le gouvernement a déposé ce projet de loi.

L'Église Unie du Canada a manifesté son appui de projets de loi dans d'autres domaines. Ce document a pour but de décrire, à travers son histoire et sa théologie, la compréhension que l'Église Unie a du mariage.



Les personnes engagées dans une relation

Notre compréhension du mariage s'appuie sur le témoignage de gens - des récits de vies humaines. Examinons d'abord de qui il s'agit : nos frères et nos sœurs, nos fils et nos filles, créatures uniques, merveilleuses et aimées de Dieu. Nous y reconnaissons les prochains mêmes que Jésus nous a invités à aimer, des personnes désireuses de s'engager dans des partenariats de vie, de célébrer l'amour, et de vivre des relations reconnues et bénies par la communauté et par Dieu. Ces gens sont des hommes, des femmes, hétérosexuels-les, gais, lesbiennes, bisexuels-les, engagés-es dans des relations de couple, avec un-e partenaire de sexe opposé ou de même sexe.

Les relations sont ce qui remplit nos vies de joie, de sens, et d'espérance. Il existe divers types de relations humaines - entre amis-es, entre parents et enfants, dans la famille, dans le mariage ou dans d'autres types de partenariats intimes. L'Église Unie a constamment affirmé la grande diversité de partenariats possibles. Mais elle n'est pas tenante du principe du 'tout est permis'. À répétition, elle a mis l'accent sur la nécessité de la préparation et de l'enrichissement des partenariats de vie. Elle a souligné les valeurs qui, dans les relations maritales et familiales, « contribuent à l'intégrité des personnes ». En tant qu'Église, nous croyons être également appelés-es à refuser les principes « qui limitent et dégradent la valeur de la personne » (30e Conseil général, 1984).

Le mariage fondé sur les Écritures

La rencontre de Dieu que nous faisons à travers les Écritures fonde notre foi et notre compréhension de la nature et du but du mariage :

- Dieu, Créateur – qui a créé le monde dans toute sa merveilleuse diversité et l'a déclarée bonne ;
- Dieu, initiateur de l'alliance - qui cherche continuellement la relation avec sa création et lui demeure fidèle par des alliances de pardon, de grâce et d'amour ;
- Dieu, incarné – qui a pris forme humaine, Dieu-avec-nous, amour incarné en Jésus, qui a inlassablement incité ses disciples à repousser leurs limites ;
- Dieu, Amour – Dieu qui est amour, qui nous aime inconditionnellement, et qui, en nous aimant, nous permet d'aimer les autres.

Dieu, Créateur

Dieu nous a créés-es pour la relation et nous appelle à entrer en relation. Les deux premiers chapitres de la Genèse nous relatent le récit du monde créé bon par Dieu - un monde rempli de la merveilleuse diversité de la création de Dieu. Dieu a créé les hommes et les femmes, les a bénis, et leur a commandé « d'avoir des enfants et de



devenir nombreux » (Gn 1, 28). Dans Genèse 2, 24, on trouve : « C'est pourquoi l'homme quittera père et mère pour s'attacher à sa femme, et ils deviendront tous deux un seul être. » Les mots « un seul être » ne font pas uniquement référence à l'union sexuelle, mais parlent également de l'union émotionnelle et spirituelle, ainsi que de l'engagement à nourrir une relation intentionnelle d'attention et d'amour envers l'autre. Lorsqu'on lui demande de porter un jugement sur la pratique du divorce, Jésus cite ces passages (Mt 19, 3-9 ; Mc 10, 2-12).

Ces deux récits de création s'accordent pour dire que l'homme et la femme ont été créés différents comme êtres sexués, mais égaux comme partenaires. Ils s'accordent également pour dire que l'union de l'homme et de la femme a été voulue par Dieu. Le second récit de la création indique aussi que l'intention de Dieu était que cet homme et cette femme s'unissent. De plus, l'intention de Dieu pour la création est considérée comme étant la norme pour les relations entre hommes et femmes.

Certaines personnes croient que ces passages limitent notre compréhension du mariage, que ces récits de création sont fondés sur l'hypothèse que l'homme et la femme qui se complètent représentent le seul modèle donné par Dieu pour les relations sexuelles humaines. D'autres soutiennent que la compagnie les uns des autres fait aussi partie de l'intention de Dieu pour la création. « Il n'est pas bon que l'homme reste seul. Je vais lui faire une aide qu'il aura comme partenaire. » (Gn 2, 18). Ainsi, le partenariat décrit en Genèse 2 est hétérosexuel, alors que le besoin fondamental de compagnie peut s'appliquer à toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle.

La création de Dieu n'est pas terminée. Nous l'affirmons régulièrement dans nos paroisses de l'Église Unie lorsque nous prononçons les paroles de notre confession de foi : « Nous croyons en Dieu qui a créé et qui continue à créer »¹ Les récits de la création laissent place au développement. Dieu estime que le monde créé est bon, pas parfait. Dieu n'a pas créé un monde statique, mais un monde toujours en devenir. Dieu qui crée constamment nous invite à faire l'expérience de la création nouvelle qui se déploie continuellement autour de nous.

Il est possible de maintenir en tension la relation homme-femme comme dessein fondamental de Dieu pour la création, tout en gardant une ouverture à d'autres possibilités de relations d'engagement pour la vie entière.

Dieu, initiateur de l'alliance

Le Dieu biblique est par nature communautaire et relationnel, plutôt que solitaire et indifférent. Dieu nous a créés pour entrer en relation, pour former la communauté. La

¹ « Confession de foi de l'Église Unie du Canada ».



relation d'alliance est initiée par l'amour de Dieu pour nous et le désir de Dieu d'être en relation avec nous.

Tout au long des Écritures hébraïques, on décrit Dieu comme faisant des alliances à travers lesquelles s'accomplit sa volonté. Dieu connaît nos possibilités et nos capacités. Dieu ne désire pas une relation dans laquelle il est le seul à agir. La relation d'alliance est un partenariat qui suppose l'engagement de la personne tout entière. La relation d'alliance avec Dieu suppose un choix. Le prophète Jérémie proclame la nouvelle alliance de Dieu, le cœur de toutes les alliances : « Je serai votre Dieu et vous serez mon peuple » (Jr 7, 23). Idéalement, de telles alliances sont inscrites « dans tous les cœurs humains », pas sur du papier.

Le mariage est une union dans laquelle la relation d'alliance peut s'exprimer et se vivre mutuellement. Cette dernière implique que des partenaires égaux choisissent librement, résolument, joyeusement et complètement de se confier l'un-e à l'autre et d'entrer en relation l'un-e avec l'autre. L'amour que nous offrons à l'autre dans cette alliance nous est donné par Dieu. Nous sommes capables d'aimer parce que Dieu nous aime en premier.

Le mariage pour les chrétiens et chrétiennes est une alliance conclue devant Dieu et avec Dieu. Dieu participe à cette alliance. Parce que Dieu s'investit avec fidélité et générosité, nous sommes aussi capables de le faire dans nos relations. En fait, l'alliance existe parce que Dieu nous la rend possible.

Par Jésus, les chrétiens et chrétiennes font la découverte de cette alliance et la vivent. À cause de Jésus nous sommes en mesure

- De discerner plus clairement comment Dieu aimerait que nous vivions ;
- De comprendre que si nous faisons des erreurs et nous blessons les autres, nous pouvons demander pardon et être pardonnés-es ;
- De bénéficier de nos dons mutuels et de connaître pleinement la joie d'être en relation.

Le Dieu biblique entre en relation d'alliance avec une grande diversité de personnes. Ces alliances ne sont pas toutes ce que la société pourrait considérer comme « la norme » - en réalité, Dieu fait souvent alliance avec ceux et celles qui sont en marge de leur société : les personnes âgées, le peuple hébreu, une pauvre jeune femme, un exilé.

Dans l'alliance de Dieu, il y a place pour les couples de sexes différents et les couples de même sexe.



Dieu, incarné

Dieu a pris forme humaine, Dieu est venu parmi nous. Les évangiles nous décrivent Jésus fêtant un mariage lors d'un banquet (Jn 2, 1-11) et cautionnant la monogamie, la valeur de la personne humaine, la permanence du mariage (Mc 10, 2-9) et l'égalité de responsabilité dans la relation maritale (Mc 10, 11-12). Jésus s'oppose à la domination et à la tromperie dans les relations entre femmes et hommes (Mt 5, 27-30). Il est également celui qui annonce le règne de Dieu avec des images nouvelles et radicales – une femme impure guérie, un exclu accepté, et un banquet où tous et toutes sont invités. Jésus recherchait continuellement la compagnie de ceux et celles que sa société avait exclus et condamnés – les parias de la société, les personnes qui n'observaient pas les rites de purification, les malades, les étrangers, et les gens que l'on jugeait comme pécheurs. Il ne condamnait pas mais guérissait, affirmait, aidait et aimait. Il remettait en question les structures et les systèmes injustes, et invitait toute personne à faire l'expérience de l'amour et de la bienveillance de Dieu.

Jésus rejetait les barrières humaines et les fausses traditions qui bafouaient la dignité humaine et la communauté. Jésus vivait selon la réalité transformatrice voulant que Dieu ne puisse être compromis par les préjugés, la peur et l'intolérance des humains.

Dieu continue d'entrer dans l'expérience humaine et de la transformer par son amour, sa justice et sa guérison. Dieu incarné, Dieu en Jésus, nous appelle à vivre une réalité nouvelle. Dieu nous invite à abandonner les concepts anciens que nous avons de l'amour de Dieu, afin d'embrasser sa création nouvelle.

Dieu, Amour

L'amour de Dieu nous est abondamment donné, il nous entoure et nous appelle à être pleinement. Cet amour de Dieu trouve son expression dans nos relations attentives, justes, honnêtes et saines - à la fois dans nos rapports comme couples mariés et dans nos autres contacts au quotidien. C'est dans des relations aimantes, comme le mariage, que nous pouvons faire l'expérience de la richesse de l'amour de Dieu.

L'amour de Dieu nous inspire et nous soutient alors que nous tentons de vivre des relations aimantes – alors que nous tentons d'aimer les autres. Aimer une personne n'est pas facile, et développer une relation saine et réciproque demande temps, efforts, et engagement. Le mariage nous fournit l'occasion de faire l'expérience de l'intimité et de la profondeur de l'amour de Dieu. L'amour de Dieu est l'aune à laquelle nous mesurons toutes nos relations.



Le mariage dans l'histoire²

Le mariage a évolué à travers les âges. Au cours des premiers siècles, seules les personnes libres pouvaient se marier, les mariages interraciaux étaient défendus dans certaines cultures et sous certaines autorités légales et, pour la plus grande partie de l'histoire, les femmes étaient subordonnées dans la relation maritale. Dans certaines sociétés, la raison primordiale du mariage était d'assurer la succession économique (notre système d'imposition en porte encore les vestiges) et les alliances politiques. Plusieurs de ces composantes historiques du mariage étaient approuvées, dans une certaine mesure, par l'Église.

Aujourd'hui, il est évident que les choses ont changé, et ces changements ne sont pas appuyés de la même manière par les différentes parties de l'Église chrétienne.

Remettre en question la compréhension prépondérante du mariage n'est pas quelque chose de neuf. Jésus s'est élevé contre les pratiques de divorce de son temps qui pouvaient aisément reléguer les femmes et les enfants dans la plus abjecte pauvreté. Il appelait à fonder le mariage et toutes les relations sur l'amour. Au début de la chrétienté, l'Église n'avait pas défini le mariage ni prescrit sa célébration ; elle acceptait l'existence du mariage et sa reconnaissance légale dans la société d'alors. Le mariage reposait sur le seul consentement des partenaires.

Au moins jusqu'au 9e siècle, rien ne laisse croire que les rites de mariage chrétiens existaient, et il est possible qu'ils n'aient pas existé avant le 11e siècle. De toute évidence, les chrétiens et chrétiennes se mariaient au cours des premiers siècles mais, à cette époque, on considérait le mariage comme relevant de l'ordre civil et non comme un rite de l'Église.

Au Moyen Âge, les mœurs sexuelles étaient davantage contrôlées et, dans certaines traditions, le mariage est devenu un sacrement (toutefois, Augustin parle beaucoup plus tôt de la nature sacramentelle du mariage). En ce temps-là, le mariage était une cérémonie publique, avec publication des bans et consentement du couple au mariage. La cérémonie religieuse devait être publique, octroyant au couple un statut dans la communauté.

À l'époque de la Réforme, l'Église augmenta son contrôle du mariage et du divorce. La cérémonie publique avait lieu à l'église, et le clergé officiait avec l'autorisation de l'État.

² Ces sources historiques sont tirées de "Marriage and Christianity: Reflections on the Persistence of Secular Marriage Law in European Christianity", *Studies in World Christianity* 3, no. 1 (1997) de D. B. Walters, et "Same-Sex Relationships, Religious Traditions, Marriage and Law", *Studies in Religion* 29, no. 4 (2000) de Pamela Dickey Young.



Dans l'histoire canadienne, le clergé n'a pas toujours eu le droit de célébrer des mariages. En fait, certains soutenaient avec vigueur qu'élargir la définition des personnes autorisées à célébrer des mariages amoindrirait la valeur du mariage. On a accordé aux prêtres anglicans le droit de célébrer des mariages en 1793, alors que les pasteurs congrégationalistes n'ont pas pu le faire avant 1829. Ce n'est finalement pas avant 1857 qu'on a accordé à tous les pasteurs ordonnés l'autorisation de célébrer des mariages.

Pour une bonne partie des seize premiers siècles de l'Église, on attachait plus de valeur au fait de vivre seul-e, surtout si cela était associé au célibat, qu'au fait d'être marié-e.

À travers presque toute l'histoire, on a fait très peu de cas du désir sexuel, l'État et l'Église cherchant le plus souvent à contrôler le comportement sexuel, celui des femmes en particulier. Le plaisir sexuel n'était pas considéré comme mauvais en soi, mais il devait être justifié par la procréation. Avec la Réformation, la valeur du mariage a été affirmée et les relations sexuelles dans le mariage ont commencé à être considérées comme étant naturelles, bonnes et faisant partie de l'ordre de la création de Dieu. À partir du 17^e siècle, certains chrétiens ont commencé à diffuser une nouvelle compréhension de l'intention de Dieu quant à la sexualité, celle-ci étant caractérisée par l'amour, l'intimité et la mutualité – non plus par la seule procréation. Si des enfants naissaient dans le mariage, ils constituaient « une bénédiction additionnelle » mais ils n'en étaient plus le but principal.

C'est la compréhension qui a prévalu dans l'Église Unie. Nous ne voyons pas la procréation comme une exigence essentielle du mariage ; ainsi, nous célébrons le mariage pour des personnes qui ont dépassé l'âge d'avoir des enfants, de même que pour des personnes qui ne peuvent pas en avoir, tout comme pour d'autres qui choisissent de ne pas en avoir.

Au Canada, de nos jours, le mariage est l'un des moyens les plus marquants par lesquels l'amour et l'engagement mutuel de deux personnes sont reconnus et affirmés. Exclure les couples de même sexe de l'institution du mariage peut laisser supposer que leur relation ne mérite pas une telle reconnaissance et une telle affirmation.

Le mariage qui repose sur les attentes de la société

Bien que le mariage soit intimement personnel, il est aussi une institution sociale – en fait, une des plus anciennes institutions sociales qui soient. Pour leur propre sauvegarde et continuité, les sociétés ont développé des coutumes, des ententes et des lois distinctives pour régir l'expression de la sexualité et la reconnaissance du mariage.



Si le mariage n'était qu'une relation interpersonnelle, il serait simplement le fruit de la volonté de deux personnes de vivre ensemble, tout à fait en dehors de tout acte légal, public ou religieux.

En tant qu'institution sociale, le mariage peut être considéré comme une relation contractuelle régie par des coutumes et des ententes légales. L'Église ainsi que l'État contribuent à la définition et à la reconnaissance de ces ententes et de ces coutumes. Dans notre société, l'État est responsable de la création et du maintien des lois visant à protéger les intérêts de la communauté ainsi que les institutions du mariage et de la famille. Le mariage n'est pas juste une affaire conclue en privé entre deux personnes. Quelle que soit sa forme, il est l'expression de la culture ambiante. Dans toutes les sociétés, le mariage est une institution permettant de déterminer qui appartient ou n'appartient pas à la famille ou à la tribu. Les relations privées entre adultes consentants existent dans toutes les cultures ; c'est la sanction de la société qui établit la distinction entre ces relations privées et le mariage.

L'état du 'mariage' est conféré au couple en vertu de son observance de certaines coutumes qui peuvent se résumer au fait de 'se marier'. Obtenir ce statut en observant les coutumes sociales entraîne certaines conséquences politiques, économiques et sociales.

En tant qu'institution sociale, le mariage reflète le bon et le mal qui existent dans la société. Les couples qui se préparent au mariage pensent surtout à ce qu'il y a de bon. Mais ce qui s'en suit peut comprendre aussi les réalités de la souffrance, du manque de maturité, des fausses images du mariage, du divorce, des défis parentaux, et de beaucoup de pauvreté, surtout pour les femmes et les enfants. L'incidence de la violence est élevée dans le contexte des partenariats de vie.

Le mariage chrétien compris comme une alliance sacrée

Pour les chrétiens et chrétiennes, le mariage est plus qu'une sanction sociale ; c'est une alliance conclue devant Dieu. Pour l'Église, la question cruciale n'est pas de savoir ce que le mariage est ou a été, mais ce qu'il devrait être dans la société.

L'Église Unie maintient deux sacrements : le baptême et la Sainte Cène. Bien que nous ne le considérons pas spécifiquement comme un sacrement, nous croyons que le mariage est profondément sacramentel. Le mariage est un moyen par lequel la grâce de Dieu touche non seulement les partenaires dans le mariage, mais aussi leurs enfants et la communauté dans son ensemble.



En 1962, l'Église Unie affirmait que l'unité dans le mariage « relève de la création de Dieu » et que l'intention du mariage est d'être un partenariat « total et pour la vie »³. Pour ces raisons, on ne doit pas s'y engager (ou s'y soustraire) à la légère ou sans considération. L'hypothèse sous-jacente à cette position est que toute relation significative connaît nécessairement des périodes difficiles, des problèmes auxquels il faut faire face et, autant que possible, trouver des solutions.

L'Église a reconnu que, dans certains mariages, « l'offense, l'abus ou la négligence est d'une telle gravité que l'union est de ce fait détruite ». Dans ce cas, « pour le plus grand bien de toutes les parties concernées (y compris les enfants et la société), il est possible que le mariage doive être dissous par le divorce ». De plus, l'Église a instauré la possibilité du remariage et les conditions pour ce faire.

La célébration du mariage dans l'Église Unie est caractérisée par plusieurs éléments liturgiques :

- La louange à Dieu comme source d'amour et initiateur de l'alliance ;
- L'expression des valeurs évangéliques (amour, justice, compassion) que nous connaissons à travers Jésus ;
- La lecture des Écritures et sa proclamation sous une forme ou une autre ;
- La reconnaissance des témoins légaux, de même que la présence et le soutien de la famille, des invités-es et de la communauté paroissiale ;
- Les promesses que se font mutuellement les conjoints devant Dieu.

Affirmations de l'Église Unie concernant le mariage⁴

- Nous affirmons que le mariage est un don de Dieu par lequel les chrétiens et chrétiennes font alliance l'un-e avec l'autre et avec Dieu. Dans le mariage, nous nous engageons pour toute la vie à être présent-e l'un-e à l'autre, à exprimer dans toute leur richesse la tendresse et la sexualité humaine et, s'il y a des enfants, à leur donner amour, éducation, et soins.
- Nous affirmons la valeur du mariage et le fait que l'Église doit travailler à la fois pour sauvegarder et soutenir cette institution, ainsi que pour accompagner ceux et celles qui entrent dans cette relation d'alliance.
- Nous reconnaissons que le mariage peut également être destructeur. En tant qu'institution, le mariage subit l'influence des attitudes culturelles qui ont été patriarcales et oppressives à une certaine époque ; ces attitudes ont trouvé

³ *Marriage, Breakdown, Divorce, Remarriage : A Christian Understanding*, approuvé par le 20e Conseil général de l'Église Unie du Canada, 1962.

⁴ Voir *Don, dilemme et promesse : Rapport et affirmations sur la sexualité*, approuvé par le 30e Conseil général de l'Église Unie du Canada, 1984.



leur expression dans l'exploitation, l'abus et la violence. Le mariage ne doit pas être idéalisé ou idolâtré comme une fin en soi.

- Nous affirmons que l'unité du mariage vient de Dieu et dépasse ce que les deux personnes impliquées y apportent. Cette unité crée un espace sacré qui doit être nourri et affectionné.
- Nous affirmons que la relation sexuelle dans le mariage est destinée à être
 - Une profonde expression de toute la personne ;
 - Un désir ardent de communion totale avec l'autre ;
 - Une façon créative et sainte de s'exprimer en l'autre et avec l'autre.
 - Nous reconnaissons que la relation sexuelle peut devenir une façon d'exploiter l'autre personne pour sa satisfaction personnelle.
- Nous affirmons que, d'une perspective chrétienne, le mariage est basé sur la fidélité exprimée par
 - Le choix d'une personne de préférence à toute autre ;
 - Le risque et la vulnérabilité dans la relation ;
 - La volonté d'user de patience et de compréhension dans la relation, et le travail nécessaire pour faire grandir celle-ci ;
 - L'acceptation et le soutien de l'autre avec ses dons uniques ;
 - La priorité accordée à l'autre devant ses propres intérêts, dans un engagement spirituel, émotionnel et physique à long terme ;
 - L'acceptation et le soutien de l'autre avec ses dons uniques ;
 - La priorité accordée à l'autre devant ses propres intérêts, dans un engagement spirituel, émotionnel et physique à long terme ;
 - Et que ces intentions prennent tout leur sens et ont pleine valeur symbolique dans l'exclusivité sexuelle du mariage.
- Nous reconnaissons l'engagement qui existe dans plusieurs types de relations autre que le mariage, l'Église étant appelée à exercer son ministère auprès des personnes impliquées dans ces relations, entre autres.
- Nous affirmons que l'Église est appelée à mettre en lumière et à travailler au développement des valeurs essentielles du mariage et de la famille qui contribuent à l'intégrité des personnes, tout comme elle est appelée à récuser les pratiques et les attitudes qui limitent ou dégradent leur valeur personnelle, même lorsque la culture favorise ces pratiques et ces attitudes.

Comme Église, nous nous sommes régulièrement engagés à fournir les ressources nécessaires à la préparation des couples pour le mariage, et nous avons créé et soutenu des programmes d'enrichissement du mariage.

Lors du 38e Conseil général (2003), nous nous sommes engagés à travailler à la reconnaissance civile du mariage pour les conjoints-es de même sexe dans la législation sur le mariage.



Le 32e Conseil général (1988) a affirmé que Dieu souhaitait que les relations humaines soient fidèles, responsables, justes et aimantes, et qu'elles apportent santé, guérison, et soutien au couple et à la communauté. Cela sous-entend que ces critères s'appliquent aux relations hétérosexuelles et aux relations homosexuelles.

« Nous croyons en Dieu : qui a créé et qui continue à créer... »⁵

L'Église Unie du Canada reconnaît que nous n'avons pas une compréhension pleine et complète de Dieu et de ses intentions, et que notre croissance et notre apprentissage comme individus et comme communauté de foi doivent se poursuivre.

Notre compréhension du mariage veut qu'il soit enraciné dans l'amour : amour de Dieu pour l'humanité ; amour entre partenaires de vie qui cherchent à vivre une relation basée sur la confiance, la mutualité et l'engagement. Également amour des communautés de soutien – les familles, les amis-es, les paroisses – qui reconnaissent la valeur de ces relations, qui les soutiennent, les nourrissent, les mettent à l'épreuve et les respectent.

La reconnaissance civile du mariage entre personnes de même sexe affirme l'amour que ces dernières expriment par leur relation et leur engagement. C'est aussi une question de justice, d'égalité de droits, de responsabilités, de privilèges, et de protection auxquels ces couples de même sexe ont droit comme tout autre couple dans notre société. Cela implique également l'assurance que toute personne soit traitée de manière juste, digne et respectueuse. Personne n'est exclu de l'amour de Dieu ; personne ne doit perdre ses droits à cause de son choix de partenaire.

« Nous sommes appelés... à rechercher la justice et à résister au mal... »

Nous sommes appelés-es à faire partie d'une communauté qui met en pratique une vision d'amour et de justice en réponse à la haine et au mal. Nous sommes appelés-es à réconcilier – à former communauté les uns-es avec les autres et à chercher sans relâche à créer un lieu d'intégrité. Comme agents et agentes de réconciliation, nous invitons les autres à entrer dans la communauté, et nous nous engageons à entrer en relation avec eux et elles, et avec Dieu. C'est ce qui fait que nous pourrions vivre un peu du règne de Dieu sur terre.

⁵ Cette section est adaptée des ressources qui se trouvent dans *Of Love and Justice: Toward the Civil Recognition of Same-Sex Marriage* (Toronto : L'Église Unie du Canada, 2003), pages 25, 26 et 40.



Ouvrages de référence

Cette déclaration est inspirée de la sagesse, de la vision, de l'engagement et des déclarations de foi affirmés dans les documents suivants de l'Église Unie :

- Don, dilemme et promesse : Rapport et affirmations sur la sexualité, 1984
- À l'image de Dieu... homme et femme, 1980
- *Living Together in Marriage: A Manual for Marriage-Education Leaders*, 1985 (anglais) *Marriage Breakdown, Divorce, Remarriage : A Christian Understanding*, 1962 (anglais) *Marriage Today : An Exploration of Man/Woman Relationship and of Marriage*, 1978 (anglais)
- *Of Love and Justice: Toward the Civil Recognition of Same-Sex Marriage*, 2003 (anglais)
- *Passion & Freedom: A Resource for Ministers and Leaders Supporting the Lives of Couples*, 2003 (anglais)
- *The Permanence of Christian Marriage*, 1975 (anglais)
- *Together in Faith: Inclusive Resources about Sexual Diversity for Study, Dialogue, Celebration, and Action*, 1995 (anglais)
- *Toward a Christian Understanding of Sex, Love and Marriage*, 1960 (anglais)

POUR LYDIE

NOTE DE BAS DE PAGE

1 « Confession de foi de l'Église Unie du Canada »

2 Ces sources historiques sont tirées de *Marriage and Christianity : Reflections on the Persistence of Secular Marriage Law in European Christianity*, *Studies in World Christianity* 3, no. 1 (1997) de D. B. Walters, et *Same-Sex Relationships, Religious Traditions, Marriage and Law*, *Studies in Religion* 29, no. 4 (2000) de Pamela Dickey Young.

3 *Marriage, Breakdown, Divorce, Remarriage : A Christian Understanding*, approuvé par le 20e Conseil général de l'Église Unie du Canada, 1962.

4 Voir *Don, dilemme et promesse : Rapport et affirmations sur la sexualité*, approuvé par le 30e Conseil général de l'Église Unie du Canada, 1984.



5 Cette section est adaptée des ressources qui se trouvent dans *Of Love and Justice : Toward the Civil Recognition of Same-Sex Marriage* (Toronto : L'Église Unie du Canada, 2003), pages 25, 26 et 40.